



Demande de prix services :  
**MOR170571T/MS 17\_2021**

Marché de Services relatif au : **« Appui à la modération  
des rencontres et événements organisés »**

**Pour le projet « Empowerment juridique des personnes  
migrantes »**

Code Navision : **MOR 170571T**

**Toute offre devra nous parvenir au plus tard le 30  
septembre 2021.**

# Table des matières

<b>1</b>	<b>Objet de la demande</b> .....	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Instructions aux soumissionnaires</b> .....	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>Termes de références</b> .....	<b>5</b>
3.1	Contexte général .....	5
3.2	Contexte spécifique de la mission .....	6
	Objectif et résultat de la consultation .....	6
3.3	.....	6
3.4	Livrables attendus .....	7
3.5	Durée de la mission : .....	7
3.6	Profil recherché : .....	7
3.7	Autres informations : .....	8
3.7.2	Documents constitués de l'offre: .....	8
3.7.3	Critères d'attribution : .....	9
3.7.4	Facturations et modalités de paiement : .....	9
<b>4</b>	<b>Conditions d'exécution services</b> .....	<b>11</b>
4.1	Généralités .....	11
4.2	Sous-traitance .....	11
4.3	Cession .....	11
4.4	Conformité de l'exécution .....	11
4.5	Modalités d'exécution .....	11
4.6	Réception des prestations .....	11
4.7	Facturation et paiement .....	12
4.8	Exonération de TVA .....	12
4.9	Assurances .....	12
4.10	Droits de propriété intellectuelle .....	12
4.11	Obligation de confidentialité .....	13
4.12	Clauses déontologiques .....	13
4.13	Gestion des plaintes et tribunaux compétents .....	14
<b>5</b>	<b>Formulaire d'offres à signer par le soumissionnaire</b> .....	<b>15</b>
5.1	Fiche d'identification .....	15
5.1.1	Personne physique .....	15
5.1.2	Entité de droit privé/public ayant une forme juridique .....	17
5.1.3	Entité de droit public .....	18
5.1.4	Sous-traitants .....	19

5.2	Formulaire d'offres – prix.....	20
5.3	Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion.....	21
5.4	Déclaration intégrité soumissionnaires .....	23
5.5	Documents à remettre – liste exhaustive.....	24

## 1 Objet de la demande

<b>OBJET DE LA DEMANDE</b>	
Appui à la modération des rencontres et événements organisés	
<b>REFERENCES ENABEL</b>	<b>MOR170571T/MS 17_2021</b>

## 2 Instructions aux soumissionnaires

<b>PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL durant la procédure</b>	
<b>NOM :</b>	Fatima Zahra ELKHOTRI
<b>FONCTION :</b>	Responsable Administrative et Financière
<b>ADRESSE :</b>	Enabel/projet Empowerment Juridique des Personnes Migrantes : <b>73, Avenue Fal Ould Oumeir, Agdal, Rabat</b>
<b>TEL</b>	+212 6 66 17 06 54
<b>E-MAIL :</b>	<a href="mailto:Fatimazahra.elkhotri@enabel.be">Fatimazahra.elkhotri@enabel.be</a>

<b>DONNEES RELATIVES à LA PROCEDURE</b>		
<b>RÉCEPTION DES OFFRES :</b>	<b>DATE :</b>	30/09/2021 au plus tard
	<b>LIEU :</b>	Fatima Zahra ELKHOTRI : Enabel/projet Empowerment Juridique des Personnes Migrantes : <b>73, Avenue Fal Ould Oumeir, Agdal, Rabat</b>
<b>DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :</b>		90 jours

### 3 Termes de références

DELAI DE LIVRAISON /EXECUTION /DUREE	
Date <souhaité / obligatoire> output :	
Date proposée par le soumissionnaire :	

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL <i>exécution</i>	
NOM :	Mounir MANSOURI MJAHEB
FONCTION :	Assistant Technique National en Communication et Digitalisation
ADRESSE :	Enabel/projet Empowerment Juridique des Personnes Migrantes : <b>73, Avenue Fal Ould Oumeir, Agdal, Rabat</b>
TEL	+212 6 66 73 09 92
E-MAIL :	<a href="mailto:mounir.mansouri@enabel.be">mounir.mansouri@enabel.be</a>

#### 3.1 Contexte général

L'intervention « Empowerment juridique des personnes migrantes » est financée par l'Union européenne (UE) dans le cadre du fond fiduciaire d'urgence et mise en œuvre par Enabel, en partenariat avec le Ministère de la Justice (MJ) et le Ministère délégué auprès du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, chargée des Marocains résidant à l'étranger (MMRE).

Ce projet appuie le Royaume du Maroc dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'immigration et d'asile (SNIA), l'objectif général de l'intervention étant « d'améliorer l'accès des personnes migrantes et réfugiées à leurs droits ». Les résultats attendus du projet sont :

- 1- Les migrants, réfugiés et demandeurs d'asile, ainsi que les prestataires de services connaissent les droits des étrangers,
- 2- Les acteurs facilitent l'accès aux droits des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile
- 3- L'information relative aux difficultés d'accès aux droits migrants, réfugiés et demandeurs d'asile est remontée au niveau des autorités centrales.

Le projet vise ainsi (i) à compiler et diffuser l'information relative aux droits migrants, réfugiés et demandeurs d'asile ; (ii) à renforcer les compétences et les outils des acteurs facilitant l'accès aux droits (avocats, associations, facultés et étudiants en droit, personnel de justice) ; (iii) à appuyer la production de données sur la thématique afin de les relayer vers les autorités centrales.

## **3.2 Contexte spécifique de la mission**

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet Empowerment juridique des personnes migrantes, Enabel lance une consultation pour le recrutement d'un(e) modérateur/modératrice pour animer certains séminaires, ateliers de réflexion et événements de partage de bonnes pratiques qui contribuent à renforcer les échanges d'informations et d'expérience relatives aux difficultés d'accès aux droits des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile en vue de favoriser le travail en réseau et la remontée des informations.

Ces rencontres visent à favoriser les échanges entre les différents intervenants de la question migratoire au niveau local et national (autorités, institutions, associations – communautaires et non communautaires, universités, autres) en vue d'élaborer des recommandations, d'identifier des bonnes pratiques, mais également d'identifier des actions de complémentarité et de référencement visant à renforcer l'accès aux droits des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile.

Au travers d'un appui dans la modération de ces rencontres, Enabel vise à renforcer la qualité existante des échanges en vue d'optimiser l'analyse constructive des expériences et recommandations partagées par chaque structure participante afin de consolider le travail en réseau des différents intervenants de la question migratoire engagés dans l'accès aux droits des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile vivant au Maroc.

Le calendrier de ces activités n'a pas encore été défini mais celles-ci se dérouleront entre septembre 2021 et septembre 2022. Les activités se dérouleront au sein des 4 régions ciblées par le projet au Maroc (Casablanca-Settat, l'Oriental, Rabat-Salé-Kénitra et Tanger-Tétouan-Al Hoceima). Le nombre précis de rencontre n'est pas encore définitif.

Les événements seront organisés en présentiel et se dérouleront principalement en langue française. Les rencontres rassembleront notamment des représentants des autorités et institutions nationales, de la société civile, universités, avocats, étudiants, des Nations Unies et de la coopération internationale. Le nombre des participants attendu par événement est de l'ordre de 30 à 50 personnes.

Les participants interviendront probablement et en arabe (classique et darija) et en français. La modération des échanges devra donc s'adapter à cette flexibilité linguistique.

## **3.3 Objectif et résultat de la consultation**

En coordination avec le projet « Empowerment juridique des personnes migrantes », le modérateur contribuera à :

- La préparation des rencontres (Ateliers, tables rondes...) :
  - ✓ Consultation des notes conceptuelles des événements développés par Enabel en coordination avec ses partenaires
  - ✓ Consultation des biographies des intervenants et fiches techniques des entités présentes à l'événement
  - ✓ Si nécessaire, échanges avec Enabel et des intervenants sur la thématique afin de collecter des informations complémentaires
  - ✓ Elaboration de questions ou commentaires pertinents pour alimenter les échanges entre les intervenants et les participants en général.
- La modération des rencontres d'une manière bien gérée et cohérente :

- ✓ Orientation des échanges en fonction des objectifs attendus de chaque rencontre et des besoins et attentes exprimés par les participants
  - ✓ Assurer la prise de parole de toutes les personnes souhaitant s'exprimer et assurer le respect du temps imparti
  - ✓ Inciter les participants à partager leurs expériences, leurs recommandations de façon constructive et suivant les objectifs définis de l'échange
  - ✓ Assurer le récapitulatif des différentes interventions en mettant en lumière les bonnes pratiques partagées, les pistes de collaboration identifiées et les recommandations formulées
- Le partage, une fois la rencontre terminée, des principaux points discutés (informations, bonnes pratiques, recommandations, pistes de réseautage, etc.).

Il est à noter qu'Enabel envisage également la possibilité de faire appel au service du modérateur pour d'autres activités et événements qui seront programmés dans le cadre du projet Empowerment juridique des personnes migrantes.

### **3.4 Livrables attendus**

Pour chaque rencontre, le prestataire de service fournira:

- Une proposition de méthodologie pour mener la modération de la rencontre sur la base d'échanges avec Enabel et selon les éléments définis au point 3 (Objectif et résultat de la consultation). La méthodologie devra être validée avant le démarrage de la rencontre ;
- La modération selon les éléments définis au point 3 (Objectif et résultat de la consultation) ;
- L'élaboration d'un rapport synthétique comprenant les différents points discutés selon les éléments définis au point 3 (Objectif et résultat de la consultation).

### **3.5 Durée de la mission :**

Cette mission débutera le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et se terminera le 30 septembre 2022.

Le nombre de rencontre et de jours de travail seront définis par la suite. Pour chaque événement, des termes de références précis seront développés par Enabel. Ces termes de références incluront les attentes spécifiques pour la mission et le nombre de jours de travail attendus.

De façon générale, Enabel considère que, pour chaque mission, le nombre de jours de travail sera aux alentours de :

- 1,5 jour sera utilisé pour la préparation du travail
- 1 à 2 jours pour la tenue de la rencontre
- 1 à 2 jours pour la rédaction du rapport synthétique.

### **3.6 Profil recherché :**

Afin de mener à bien cette mission, Enabel recherche un profil répondant aux qualifications et compétences spécifiques citées ci-dessous :

- Diplôme universitaire supérieur en droit, sciences politiques, sciences sociales, sciences géographiques, ou tout autre discipline liée aux sciences sociales et humaines ;

- Excellente expertise et expérience de la thématique migratoire (et plus particulièrement de l'immigration) au Maroc incluant notamment une excellente connaissance des intervenants de la thématique migratoire et du contexte de la gestion de la thématique migratoire.
- Excellente expertise et expérience démontrée d'au moins quatre années d'analyse et/ou de recherche sur la thématique migratoire – et plus particulièrement l'accès aux droits des étrangers- au Maroc.

Cette excellente expertise et expérience doit être démontrée clairement au sein des offres soumises et peut se manifester au travers de par exemple : doctorat sur la thématique migratoire, enseignement de la thématique migratoire, nombreuses recherches et publications sur la thématique, interactions fréquentes avec les différents intervenants de la thématique migratoire.

- Expérience démontrée d'au moins quatre années d'expérience dans la facilitation d'ateliers, animation de groupe de travail ;
- Une excellente connaissance de la langue française et de la langue arabe, l'anglais serait un atout.
- Mobilité géographique dans les régions de Casablanca-Settat, l'Oriental, Rabat-Salé-Kénitra et Tanger-Tétouan-Al Hoceima
- Mobilisable aisément.

### **3.7 Autres informations :**

#### **3.7.1 Dépôt des offres :**

Le soumissionnaire introduit son offre de la manière suivante :

Un exemplaire original sur papier et une copie électronique sur clé USB de l'offre complète seront introduits.

L'offre est introduite sous pli définitivement scellé, portant la mention : Offre <**MOR170571T\_M17/2021 : Appui à la modération des rencontres et des événements organisés**>>.

Elle est introduite par remise contre accusé de réception ou par la poste (envoi normal ou recommandé) à l'adresse suivante :

**Enabel, l'Agence belge de développement  
Projet Empowerment Juridique des personnes migrantes  
1er étage, 73, Avenue Fal Ould Oumeir, Agdal, Rabat**

Le service est accessible, tous les jours ouvrables, pendant les heures de bureau : de 9h00 à 16h30.

Ou par e-mail aux adresses électroniques : [mounir.mansouri@enabel.be](mailto:mounir.mansouri@enabel.be) et [fatimazahra.elkhotri@enabel.be](mailto:fatimazahra.elkhotri@enabel.be)

Les offres parvenues tardivement ne sont pas acceptées.

#### **3.7.2 Documents constitués de l'offre:**

Les dossiers de soumission devront obligatoirement comporter les éléments suivants :

1. La présente demande de prix signée et cachetée ;
2. Note méthodologique succincte ;
3. Formulaire d'identification complété et signé ;

4. Déclaration d'intégrité signée,
5. Une attestation fiscale,
6. Une attestation sociale
7. Un extrait du casier judiciaire
8. Un CV détaillés mettant en lumière les précédentes expériences en lien avec le profil recherché ;
9. Le formulaire d'offre de prix (voir annexe) ;

### **3.7.3 Critères d'attribution :**

Le processus de sélection des experts sera supervisé par Enabel au Maroc.

Le pouvoir adjudicateur choisira la BAFO régulière qu'il juge la plus avantageuse en tenant compte des critères suivants :

1. Note technique équivalant à 65 points et composée des éléments suivants :
  - La formation et expérience du consultant dans le domaine des prestations demandées : 35 points
  - Références du prestataire dans la réalisation des prestations similaires (minimum 4 attestations) : 20 points
  - Note méthodologique succincte : 10 points.

**\*\*Seules les offres techniques ayant atteint une note d'au moins 45/65 seront présélectionnées.**

2. Note financière équivalente à 35 points et dont la notation est basée sur le prix.

Le classement des offres financières sera fait selon la formule suivante :

$N_f = (M_n/M) \times 35$  dans laquelle :

$M_n$ = Montant de l'offre financière la moins-disante

$M$ = Montant de l'offre financière considérée,

$N_f$ = Note financière

Chaque offre sera donc évaluée selon la formule :  $N = N_t + N_f$ .

### **3.7.4 Facturations et modalités de paiement :**

L'adjudicataire envoie les factures (en deux exemplaires) à l'adresse suivante :

**Enabel, l'Agence belge de développement  
Projet Empowerment Juridique des personnes migrantes  
1er étage, 73, Avenue Fal Ould Oumeir, Agdal, Rabat**

Seuls les services exécutés de manière correcte pourront être facturés.

Le paiement du montant dû au prestataire de services doit intervenir dans le délai de paiement de trente jours à compter de la fin de la vérification et pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en possession des factures régulièrement établies.

Lorsque les documents du marché ne prévoient pas une déclaration de créance séparée, la facture vaut déclaration de créance.

Les factures doivent être libellées en MAD.

La facture sera signée et datée, et portera les mentions : « certifié sincère et véritable et arrêté en  
Hors TVA à la somme totale en MAD ..... hors TVA (Montant en toutes lettres)

## **4 Conditions d'exécution services**

### **4.1 Généralités**

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de services passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

### **4.2 Sous-traitance**

Le prestataire de services n'est pas autorisé à sous-traiter les parties de l'objet du présent marché.

### **4.3 Cession**

Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

### **4.4 Conformité de l'exécution**

Les services doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

### **4.5 Modalités d'exécution**

La date de démarrage, les délais de d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives au lieu d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout dépassement du délai d'exécution, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif ou de tout autre défaut d'exécution, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire exécuter les prestations par un autre prestataire. Le surcoût éventuel est à charge du prestataire de services défaillant.

Tous frais quelconques auxquels le Pouvoir Adjudicateur serait exposé et imputables au prestataire de services défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

### **4.6 Réception des prestations**

Le prestataire de services fournit exclusivement des services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement aux TDR du présent marché et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que le prestataire de services connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation des prestations ou réception définitive n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme services livrés. Cette réception fait l'objet d'un PV de réception.

La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre de son personnel), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du rapport ou

autre output exigé, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation du rapport ou de l'output.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification maximum de trente jours à compter de la fin de la réalisation des services à réceptionner et en notifier le résultat au prestataire de services.

## **4.7 Facturation et paiement**

Les factures sont établies en deux exemplaires et respecte les prescriptions mentionnées dans le bon de commande.

La facture est envoyée à l'adresse mentionnée dans le bon de commande.

Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai de 30 jours de calendrier à compter de la réception des prestations.

## **4.8 Exonération de TVA**

En fonction de la Convention Spécifique du Projet dans le cadre duquel les services sont prestés, Enabel est oui ou non dispensée de payer la TVA locale sur les services achetés.

En ce qui concerne l'applicabilité de la TVA belge, le lieu des services est déterminatif.

## **4.9 Assurances**

Le prestataire de services est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en particulier les assurances « responsabilité civile » (montant assuré minimum : 1.250.000 euros), « accidents de travail » (montant assuré minimum: 35.000 euros) et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission.

Le prestataire de services transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

## **4.10 Droits de propriété intellectuelle**

<. Le prestataire cède, sans contrepartie financière supplémentaire au(x) prix proposé(s) dans son offre, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété industrielle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

< Le pouvoir adjudicateur n'acquiert pas les droits de propriété intellectuelle nés, mis au point ou utilisés à l'occasion de l'exécution du marché.

<. Lorsque le pouvoir adjudicateur n'acquiert pas les droits de propriété intellectuelle, il obtient une licence d'exploitation des résultats protégés par le droit de la propriété intellectuelle pour les modes d'exploitation mentionnés dans les documents du marché.

< Lorsque l'objet des services consiste en la création, la fabrication ou le développement de dessins et modèles, de signes distinctifs, le pouvoir adjudicateur en acquiert la propriété intellectuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire protéger.

<Lorsque l'objet des services consiste en la création d'un site internet, le pouvoir adjudicateur acquiert également le droit d'enregistrer et de protéger le nom de domaine créé à cette occasion, sauf disposition contraire dans les documents du marché.

Le prestataire de services doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

Le prestataire de services doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que le prestataire de services ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

#### **4.11 Obligation de confidentialité**

Le prestataire de services et ses collaborateurs sont liés par un devoir de réserve concernant les informations dont ils ont connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec vérocité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont le prestataire de services prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, la réglementation GDPR n'est pas d'application.

#### **4.12 Clauses déontologiques**

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques ci-après peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l'exclusion du prestataire de services de la participation à d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, le prestataire de services et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays dans lequel les prestations ont lieu.

Conformément à la politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel (mettre le lien vers le texte), le prestataire de services et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets mis en œuvre par Enabel et de la population en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'appropriier les principes de base et les directives repris dans cette politique. En application de sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels, Enabel applique donc une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites visées dans sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels étayant une incidence sur la crédibilité professionnelle des contractants.

Toute tentative d'un prestataire de services visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le pouvoir adjudicateur de quelques manières que ce soit entraîne le rejet de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de service d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir

adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ... ) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

### **4.13 Gestion des plaintes et tribunaux compétents**

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire de services, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire de services peut demander une médiation à l'adresse email [complaints@enabel.be](mailto:complaints@enabel.be) cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

## 5 Formulaires d'offres à signer par le soumissionnaire

### 5.1 Fiche d'identification

#### 5.1.1 Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici : <https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39do-4646-b070-5cfed3760aed>

<b>I. DONNÉES PERSONNELLES</b>			
NOM(S) DE FAMILLE <sup>1</sup>			
PRÉNOM(S)			
DATE DE NAISSANCE			
JJ MM AAAA			
LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)		PAYS DE NAISSANCE	
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ			
CARTE D'IDENTITÉ PASSEPORT DOCUMENT PERMIS DE CONDUIRE <sup>2</sup> AUTRE <sup>3</sup>			
PAYS ÉMETTEUR			
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ			
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL <sup>4</sup>			
ADRESSE PERMANENTE			PRIVÉE
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
RÉGION <sup>5</sup>	PAYS		
TÉLÉPHONE PRIVÉ			
COURRIEL PRIVÉ			
<b>II. DONNÉES COMMERCIALES</b>		Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.	

<sup>1</sup> Comme indiqué sur le document officiel.

<sup>2</sup> Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

<sup>3</sup> A défaut des autres documents d'identités: titre de séjour ou passeport diplomatique.

<sup>4</sup> Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

<sup>5</sup> Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.



### 5.1.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici : <https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdfe19b>

NOM		OFFICIEL <sup>6</sup>
NOM (si différent)		COMMERCIAL
ABRÉVIATION		
FORME JURIDIQUE		
TYPE	A BUT LUCRATIF	
D'ORGANISATION	SANS BUT LUCRATIF	ONG <sup>7</sup> OUI NON
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL <sup>8</sup>		
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)		
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS
DATE	DE	L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL
		JJ MM AAAA
NUMÉRO DE TVA		
ADRESSE SOCIAL	DU	SIEGE
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE
PAYS		TÉLÉPHONE
COURRIEL		
DATE	CACHET	
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ		

<sup>6</sup> Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

<sup>7</sup> ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

<sup>8</sup> Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

### 5.1.3 Entité de droit public<sup>9</sup>

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :  
<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

<b>NOM</b>		<b>OFFICIEL<sup>10</sup></b>
<b>ABRÉVIATION</b>		
<b>NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL<sup>11</sup></b>		
<b>NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE</b>		
<b>(le cas échéant)</b>		
<b>LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL</b>	<b>VILLE</b>	<b>PAYS</b>
<b>DATE</b>	<b>DE</b>	<b>L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL</b>
		<b>JJ MM AAAA</b>
<b>NUMÉRO DE TVA</b>		
<b>ADRESSE</b>		<b>OFFICIELLE</b>
<b>CODE POSTAL</b>	<b>BOITE POSTALE</b>	<b>VILLE</b>
<b>PAYS</b>		<b>TÉLÉPHONE</b>
<b>COURRIEL</b>		
<b>DATE</b>	<b>CACHET</b>	
<b>SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ</b>		

<sup>9</sup> Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE: entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquiescer et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

<sup>10</sup> Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

<sup>11</sup> Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

#### 5.1.4 Sous-traitants

Nom et forme juridique	Adresse / siège social	Objet

## 5.2 Formulaire d'offres – prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux TDR et conditions d'exécution du présent marché, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de prix et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

<b>Bordereau de prix</b>				
<b>Désignation</b>	<b>Unité</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix unitaire en MAD HT</b>	<b>Prix total en MADHT</b>
Appui à la modération des rencontres et événements	Terrain	0,5 H/j		
		01 H/j		
	Bureau	0,5 H/j		
		01 H/j		
<b>Total HTVA</b>				
<b>TVA 20%</b>				
<b>Total TTC</b>				

**Ces montants tiennent compte de toutes sujétions notamment :**

- ✓ Les frais d'assurance ;
- ✓ La production et la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services.
  
- ✓ Les frais relatifs au déplacement de consultant, hébergement lors des formations.

***Le présent marché est exonéré de tous impôts et autres taxes conformément à l'article 8.3 de la Convention Générale de Coopération au Développement entre le Royaume de Belgique et le Royaume du Maroc signée le 26 juin 2002 et à l'Article 92, paragraphe I (23°) du Code Général des Impôts et Article 9 du Décret TVA N° 2.08103.***

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à ..... le .....

### 5.3 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
  - 1° participation à une **organisation criminelle**;
  - 2° **corruption**;
  - 3° **fraude**;
  - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
  - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme**;
  - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;
  - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;
  - 8° création d'une société offshore .

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale**, c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. **une** infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 **<lien>** ;
  - b. **une** infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 **<lien>**;
  - c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
  - d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
  - e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.  
La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.
5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;
  6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque

ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

[https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive\\_measures-2017-01-17-clean.pdf](https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf)

Pour la Belgique : [https://finances.belgium.be/fr/sur\\_le\\_spf/structure\\_et\\_services/administrations\\_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2](https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2)

8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date

Localisation

Signature

## 5.4 Déclaration intégrité soumissionnaires

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date

Localisation

Signature

